



DECISION

Concernant la signature d'un contrat de maintenance, pour un photocopieur SAMSUNG SCX8123NA destiné à l'école maternelle Jules FERRY avec la société ESPACE MEDIA

HT/SM  
DSG n° 14.353

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Vu l'arrêté ASG n° 14.0689 en date du 17 avril 2014, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick MARENGO, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

DECIDE

- de signer un contrat pour la maintenance d'un photocopieur SAMSUNG SCX 8123NA, destiné à l'école maternelle Jules FERRY, avec la société ESPACE MEDIA, dont le siège social est situé 43 bis rue AMPERE à ROYAN (17200), enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Saintes, sous le numéro B418 187 092. Prix de la maintenance par copie noir et blanc : 0,0045 € HT. Ce contrat est conclu pour une durée de trois ans et pourra être renouveler pour des périodes de mêmes durées. La facturation sera établie trimestriellement.

- d'imputer la dépense au budget communal, nature 6156, fonction 213.

Certifié exécutoire  
En vertu de l'article L.2131-3  
du Code Général des Collectivités  
Territoriales  
le 24 octobre 2014

Fait à Royan, 10 octobre 2014  
Pour le Député-Maire,  
Et par délégation,  
Le Premier Adjoint  
Patrick MARENGO